

LES CAHIERS DU CENTRE

Numéro 39

- Actualités -

2019
MARS

CAHIERS DU CENTRE

Revue publiée par le Centre des Professions Financières

Centre des Professions Financières

6 avenue Mac Mahon - 75017 Paris

Tél : 01 44 94 02 55

www.professionsfinancieres.com

contact@professionsfinancieres.com

Présidents du comité de rédaction

Jean-Jacques PERQUEL

Jean-Pierre MAUREAU

Responsable de la publication

Emma LE GROS

e.legros@professionsfinancieres.com

* *

*

Sommaire

Editorial par Jean-Pierre MAUREAU, <i>Président du CILT</i>	4
La question des retraites en Europe : les données structurelles, par le recteur Gérard-François DUMONT	6
Le Choix d'un Système – Réformes Récentes par Monika QUEISSER, <i>chef de la division des politiques sociales, OCDE</i>	20
La Réforme des retraites en Belgique par Dr. Koen VLEMINCKX	23
La Réforme des Retraites en Europe, Impacts Economiques et Sociaux par le Professeur Elsa FORNERO, <i>Ancienne Ministre italienne</i>	38
Vers un système universel de retraite par Jean-Paul DELEVOYE, <i>Haut-Commissaire à la réforme des retraites</i>	49
Repenser la gestion des actifs, par Théodore ECONOMOU, <i>Président du comité de placements et Fondations de Prévoyance Lombard Odier</i>	63
Le futur existe-t-il déjà dans l'avenir ? par Etienne KLEIN	72

**La Réforme des Retraites en Europe, Impacts Economiques et Sociaux par
Professeur Elsa FORNERO, Ancienne Ministre italienne**

Paris, 15 Novembre 2019

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir et un honneur pour moi de participer à cette conférence. On parle beaucoup d'une crise profonde de l'Etat-providence, aujourd'hui. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une crise existentielle plutôt d'un manque d'adaptation. Le système des retraites est au cœur de la sécurité sociale et sa réforme représente un facteur indispensable aux pays avancés pour faire face aux grandes transformations structurelles, démographiques, économiques et sociales. Mais les réformes ne sont pas un *deus ex machina*. Elles sont un investissement social qui comporte des sacrifices aujourd'hui pour des bénéfices dans le futur. Elles sont des investissements publics à long terme, un levier pour rééquilibrer les rapports entre les générations. Partager les expériences des réformes en Europe, même si dans le principe de subsidiarité qui assigne la responsabilité politique à chaque pays, est pourtant très important.

L'Italie est un des pays où le problème de la soutenabilité financière de la sécurité sociale s'est présenté sous sa forme la plus aigüe. C'est pour cette raison que l'expérience italienne peut fournir des éléments de réflexion utiles tant à nos amis français qu'à tous investisseurs internationaux de long terme.

J'articulerai ma présentation en quatre parties : le contexte, la réforme de 2011, les occasions manquées de valorisation de la réforme, la contre-réforme qui va venir.

1. Le contexte

La réforme du gouvernement Monti représente une étape décisive du processus de restructuration des retraites qui a démarré il y a plus de 20 ans. Une étape qui a été achevée en moins de vingt jours et qui a rétabli la soutenabilité financière et le rééquilibrage intergénérationnel du système des retraites, en limitant de même les privilèges.

La réforme a été préparée sous la menace d'une crise financière qui aurait bouleversé non seulement la dette souveraine de l'Italie, mais aussi l'euro et peut-être toute la construction européenne. Elle a été fondamentale pour rétablir la crédibilité des finances publiques italiennes, face à une démographie défavorable et une économie caractérisée par une croissance structurellement plus faible que celle des partenaires européens. Cependant, elle a souffert du manque de consultation préventive des partenaires sociaux et de la rapidité

avec laquelle elle a été rédigée et approuvée. Des erreurs - notamment sur le nombre des « travailleurs en exode » qui avaient quitté leur emploi, comptant sur une retraite proche - ont été presque inévitables ; mais aucune réforme naît parfaite et les erreurs auraient pu être corrigées plus rapidement et plus justement dans un climat de plus forte cohésion, climat qui fait défaut depuis longtemps en Italie.

2. Les mesures de 2011

Vue l'urgence, la réforme devait être crédible et, contrairement aux précédentes, immédiatement effective.

En ce qui concerne les aspects démographiques la réforme ne pouvait négliger le grand bouleversement social que l'évolution démographique est en train de provoquer. L'Italie est l'un des pays avec l'espérance de vie la plus haute et le taux de fécondité le plus bas de l'Europe ; elle doit donc affronter l'une des augmentations les plus élevées du « taux de dépendance des personnes âgées » qui passera de 33 % à plus de 65 % dans les 50 prochaines années. Avec une démographie aussi défavorable au système de la répartition, il est difficile, et même peu responsable à l'égard des générations jeunes et futures, de conserver des formules de retraite « généreuses ».

Sous le profil économique, encore plus inquiétant est le « taux de dépendance économique », entendu comme rapport entre la somme des retraités (indépendamment de l'âge) et des personnes en âge de travailler qui ne travaillent pas et le total des travailleurs. Aujourd'hui, le taux est de 130%. Bien que les projections de ce dernier indicateur soient beaucoup plus incertaines, l'écart entre les deux mesures représente une formidable sonnette d'alarme, visant à nous rappeler que, si la cohérence des formules mathématiques / actuarielles peut fournir un équilibre financier au système, la soutenabilité sociale dépend du travail des personnes et de la croissance de l'économie. L'écart est créé par le chômage, par la non-participation (notamment féminine et dans le Sud du pays) et par les préretraites, choix largement utilisé par le passé et qui a créé un grand nombre de retraités dans la tranche d'âge 54-64 ans, avec des pensions relativement basses, qui ont fini par déterminer un appauvrissement objectif des personnes âgées.

La mesure la plus efficace pour stabiliser la dépense est inévitablement la hausse de l'âge de la retraite. Dans une situation d'urgence financière, la flexibilité de la retraite est un luxe qu'on ne peut pas se permettre. La réforme a donc élevé significativement l'âge de la retraite, intervenant franchement sur la retraite d'ancienneté et effaçant les « niveaux » (sommes de l'âge et de l'ancienneté).

L'indexation, tous les deux ans, à l'espérance de vie de toutes les conditions d'âge/ancienneté a aussi été très importante pour la stabilisation de la dépense. La réforme s'est attaquée au coût qui rendait le travail économiquement désavantageux par rapport à la retraite une fois atteintes les conditions

minimales avec la réduction radicale de la retraite d'ancienneté et l'immédiate entrée en vigueur de la méthode contributive. C'est pour cela qu'aujourd'hui l'Italie peut être incluse parmi les Pays qui ont un système appelé NDC (Notional Defined Contribution, c'est-à-dire à cotisation définie).

Quant aux aspects plus proprement sociaux, la réforme aligne, à partir de 2018, l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes. Dans ce cas aussi, des lieux communs répandus et contre-productifs pour les femmes ont été battus en brèche, en affirmant le principe de la parité des opportunités dans le monde du travail et de la division des tâches domestiques plutôt qu'en secondant la pratique des « compensations a posteriori ».

La question de l'équité dans la distribution des sacrifices au sein des générations (ainsi qu'entre les générations) est non moins importante. Les retraites déjà versées sont calculées selon la méthode rétributive. Cette méthode implique généralement un écart entre la valeur actuarielle de ce qu'on reçoit et la valeur totale des cotisations versées, avec un « bonus » (cadeau) qui est d'autant plus grand que la rétribution finale est élevée.

Vu l'impossibilité, aux niveaux politique et constitutionnel, d'appliquer aussi la formule contributive aux pensions déjà allouées, l'application d'une « contribution de solidarité » est apparue comme répondant totalement à des critères d'équité, même si elle se heurte à la notion des « droits acquis ».

Finalement, le gel de l'indexation des retraites sur les prix pendant 2 ans (pour les retraites excédant 1400 € par mois) a été motivé par des raisons financières - c'est-à-dire par la nécessité de réduire rapidement la dépense - mais on ne peut la considérer comme une mesure injuste, surtout au vu de la relative générosité de la formule rétributive, à un moment où l'on demande des sacrifices aux travailleurs actifs, d'en réclamer aussi aux retraités.

3. Instrumentalisation, polémiques et mécontentement

Sur le plan financier, le décret « Sauve Italie », dont la réforme constituait le pilier fondamental, a marqué le début de la baisse du spread, indicateur crucial de la santé financière à court terme d'un pays.

La réforme a été déterminante pour convaincre la Commission européenne de mettre fin, en juin 2013, quelques jours après la fin du gouvernement Monti, à la procédure d'infraction pour déficit excessif ouverte contre l'Italie en 2009. La décision de Bruxelles montrait que les sacrifices que le gouvernement avait dû imposer aux citoyens commençaient à porter leurs fruits. Ce message positif, qu'il était très important de communiquer aux citoyens, s'est cependant égaré dans la tourmente des polémiques et des récriminations contre la réforme (même s'il n'y a eu aucune grève générale). Le débat public, toutefois, s'est concentré uniquement sur les aspects négatifs à court terme de la réforme, ignorant la réduction de la "dette implicite pour les retraites" en faveur des jeunes.

Les récriminations ont trouvé un terrain fertile dans la politique qui n'avait

aucune raison de soutenir l'action du gouvernement technique ; au contraire, à cause de la proximité des élections, les partis politiques avaient tous intérêt à accuser le gouvernement technique pour les mesures qu'ils avaient eux-mêmes approuvées. Et plus encore les partis d'opposition pouvaient attaquer en soutenant que « l'austérité » était imposée par l'Allemagne à cause de la crise des banques allemandes.

La vision de la réforme comme rééquilibre intergénérationnel et comme « investissement social » était perdue dans la récrimination collective. En même temps, il était pratiquement impossible pour les ministres « techniciens » de donner une vision à moins court terme. Les populistes avaient trouvé un “bouc émissaire” et un terrain fertile pour leur campagne de dé-légitimation.

4. Le futur

Le futur du système italien des retraites n'envisagerait pas de nouvelles grandes réformes. En revanche, il faudrait une consolidation et une mise au point du régime contributif dans le système public et un renforcement du pilier privé. Ces objectifs ne sont pas incompatibles avec quelques ajustements de la transition, comme l'ont fait les gouvernements Renzi/Gentiloni, notamment par l'introduction d'éléments de flexibilité dans l'âge de la retraite, financée par la fiscalité générale, qui est progressive, pour les travailleurs en difficulté ou par une réduction du montant, afin d'éviter de peser entièrement sur le budget public.

Comment évaluer, à ce point, le “niveau 100”, introduit par l'actuel gouvernement, c'est-à-dire la somme de deux conditions minimales pour obtenir la retraite : l'âge (62 ans) et le travail (38 années) ? On comprend bien l'aspiration légitime d'un grand nombre de travailleurs à anticiper la retraite mais il est nécessaire de souligner encore une fois qu'il s'agit d'un « cadeau » aux générations les moins jeunes.

Si cette condition peut être considérée comme légitime pour les travailleurs « malheureux », elle ne peut pas être appliquée à la généralité des travailleurs parce que, en ce cas, on l'impute aux générations les plus jeunes et à celles qui ne sont pas encore nées. Les citoyens devraient aussi être informés que la mesure est financée en augmentant la dette publique.

Mais, pourvu que dès 2012 la méthode universelle de calcul des retraites est la méthode contributive et cela signifie qu'en partant à la retraite plus tôt on perd un peu de retraite (approximativement 4% par année), cela devrait réduire les départs tout en réduisant l'impact financier de la manœuvre. Il serait très important à ce propos que les travailleurs soient correctement renseignés sur l'augmentation de leur retraite dans le cas où ils décideraient de reporter leur départ.

Le Parlement devrait demander que ces renseignements soient obligatoires.

Les informations aux citoyens sont pourtant indispensables pour consolider le système qui a été choisi par l'Italie, c'est-à-dire la méthode contributive. Cette méthode est loin d'être parfaite mais, dans ses uniformité, transparence et objectivité, elle est préférable, dans une optique de bien-être social à l'intrinsèque tendance à la dette, aux distorsions et à la fragmentation opaque du labyrinthe de règles du passé. De plus la méthode est compatible avec la solidarité, qui devient même plus transparente et plus efficace, notamment grâce à l'instrument des contributions notionnelles à la charge du budget public, alors que se réduisent les espaces pour les privilèges et les abus. Mais surtout, la méthode est un rappel que la meilleure garantie pour des retraites équitables et congruentes est le travail, si bien qu'on peut dire que la meilleure réforme des retraites est la création d'un marché du travail inclusif et avec des salaires convenables.

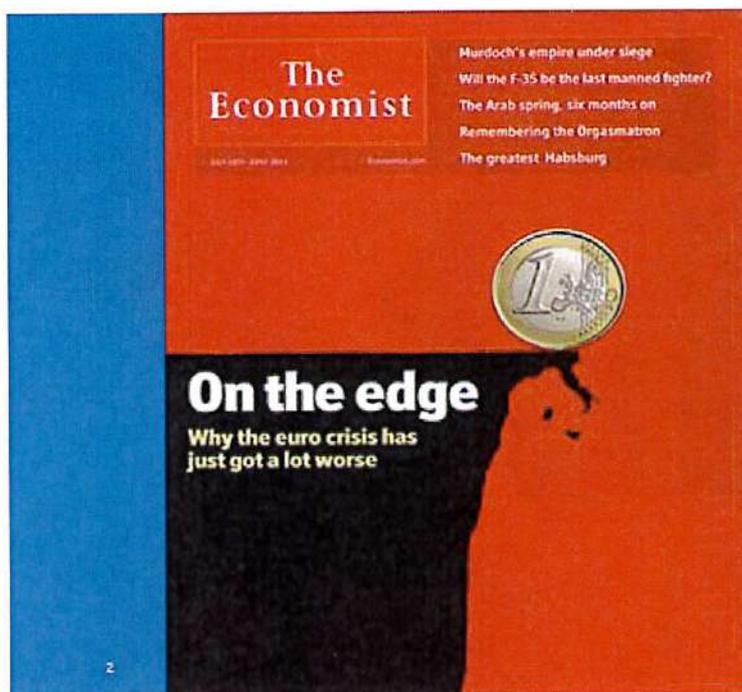
Sur ce front, il y a beaucoup à faire tant sur le plan de la collecte et de l'analyse des chiffres que sur le plan du monitoring fin du mécanisme, pour éviter les effets régressifs. Il y a beaucoup à faire, notamment, en termes de responsabilisation des individus pour leur implication dans les grandes transformations sociales que sont les réformes. La portée des changements en cours demanderait un nouveau paradigme : stop aux réformes provenant de politiciens réticents à les adopter et à les communiquer en termes transparents et place aux réformes qui s'appuient sur des campagnes d'information complètes et détaillées et des programmes d'éducation économique-financière. Mais les politiciens n'ont vraiment pas l'intérêt à la vérité et sont encore convaincus de mieux faire que les mathématiciens.

Aujourd'hui, encore sous les effets de la « grande récession », les choix risquent d'être dictés davantage par des considérations à court terme, des craintes et des peurs que par une juste information et une préparation appropriée. Alors que le rôle de la politique est de retrouver la clairvoyance des choix et combattre les « nouveaux populismes », l'éducation économique financière représente une aide importante pour améliorer les choix tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Professeur Elsa FORNERO
Ancienne Ministre italienne

La Réforme des Retraites en Italie: un parcours très accidenté et jamais terminé

Elsa Fornero
Université de Turin et CeRP
Paris, Novembre 2018



The Economist
July 2011

Murdoch's empire under siege
Will the F-35 be the last manned fighter?
The Arab spring, six months on
Remembering the Orgasmatron
The greatest Habsburg

10 Euro coin

On the edge
Why the euro crisis has just got a lot worse

2

CeRP

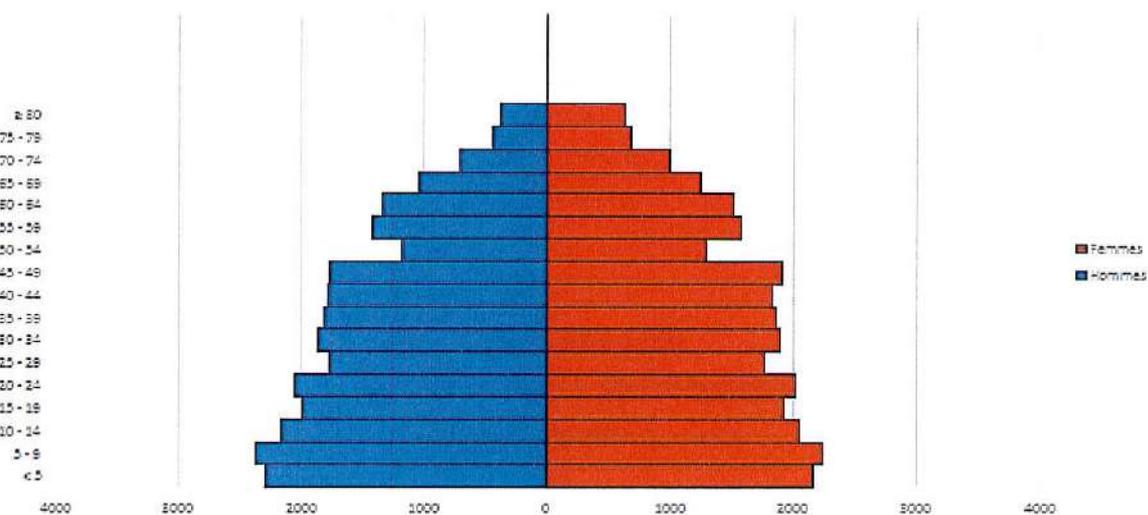
Non sempre si può scegliere il momento...

Paul Krugman «Now, with Italy falling off a cliff, it's hard to see how the euro can survive at all», *The New York Times*, November 10, 2011

TIME (November 7): «[Italy,] the world's most dangerous economy»

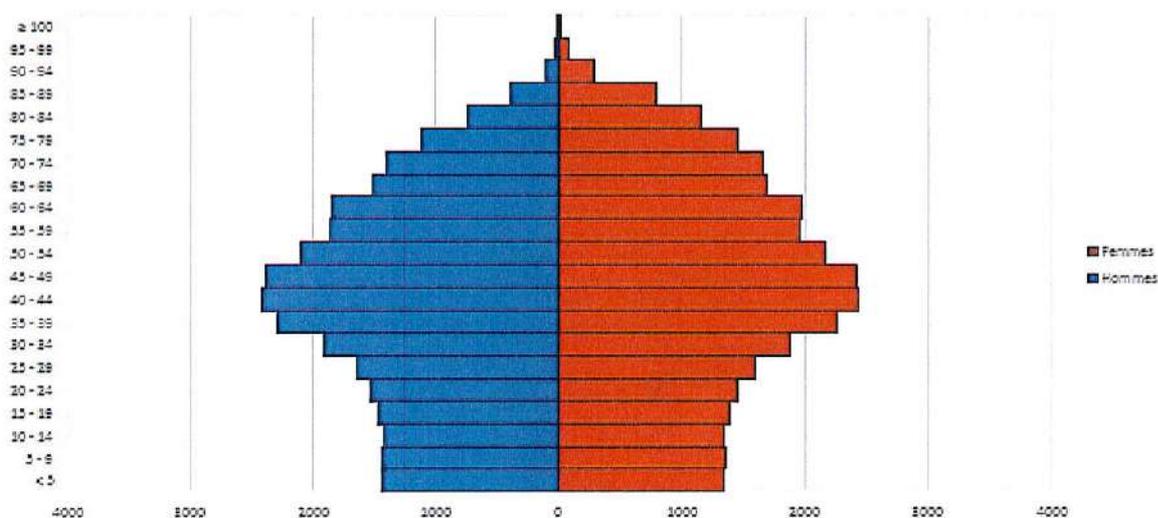
Süddeutsche Zeitung (October 24), «Italien—schlimmer als Griechenland» (Italy – worst than Greece)

Pyramide de la population italienne (1971)



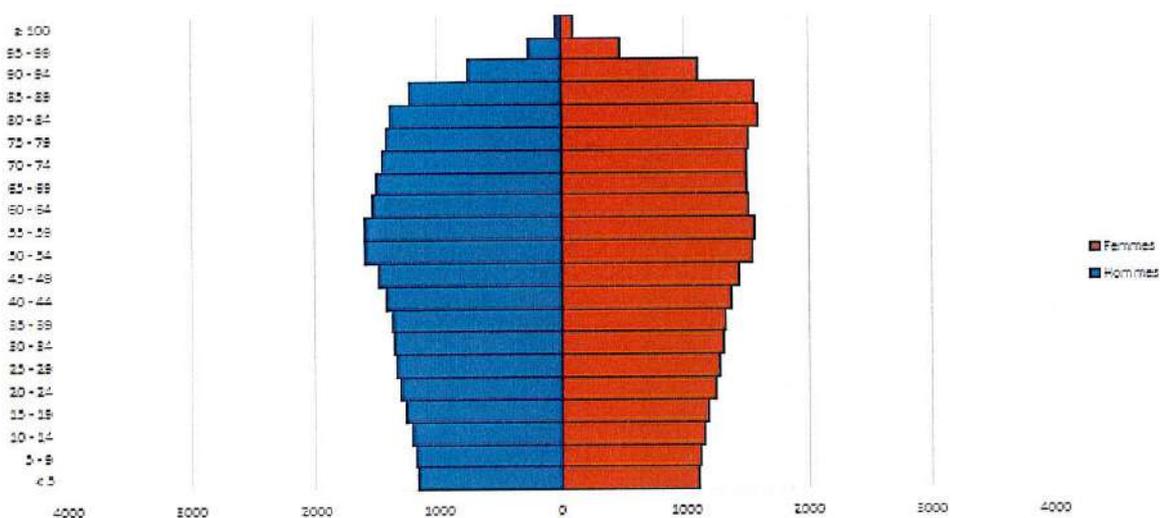
Source: Nations Unies

Pyramide de la population italienne (2011)



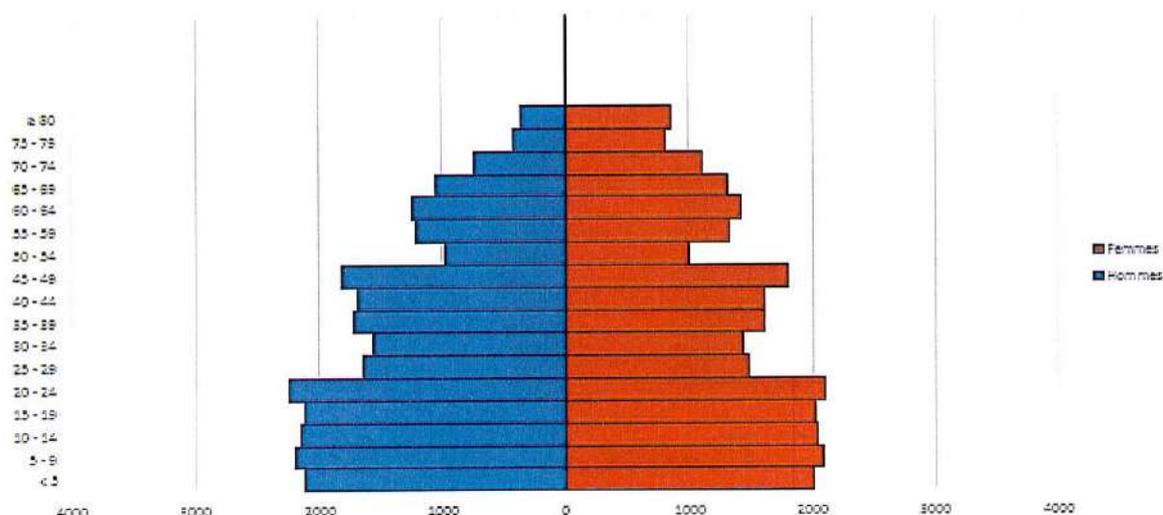
Source: Nations Unies

Pyramide de la population italienne (2061)



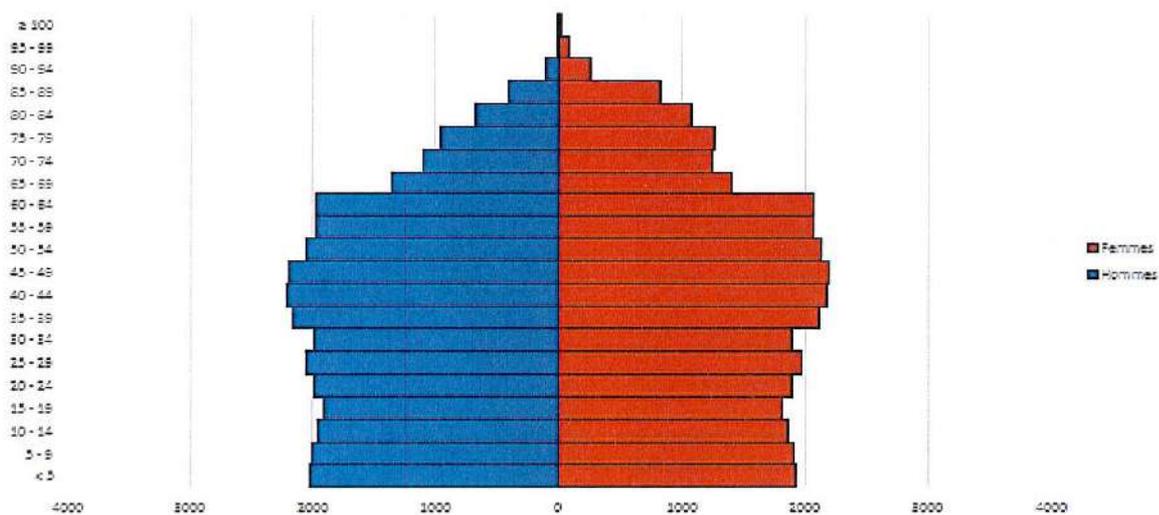
Source: Nations Unies

Pyramide de la population française (1971)



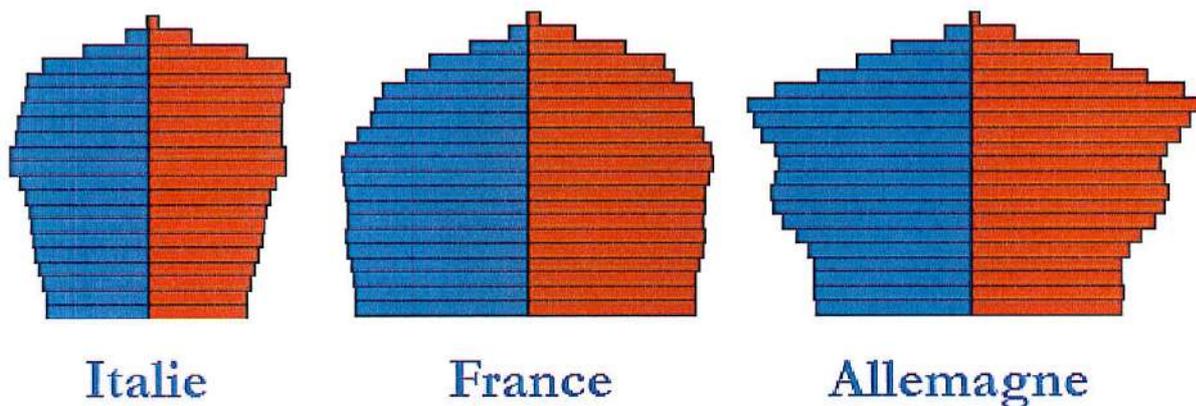
Source: Nations Unies

Pyramide de la population française (2011)

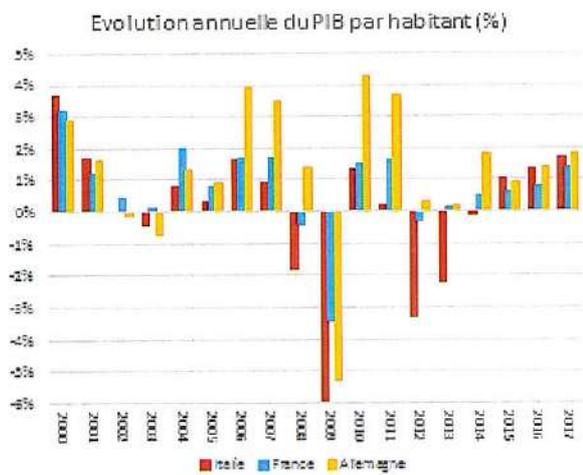


Source: Nations Unies

Population en 2061

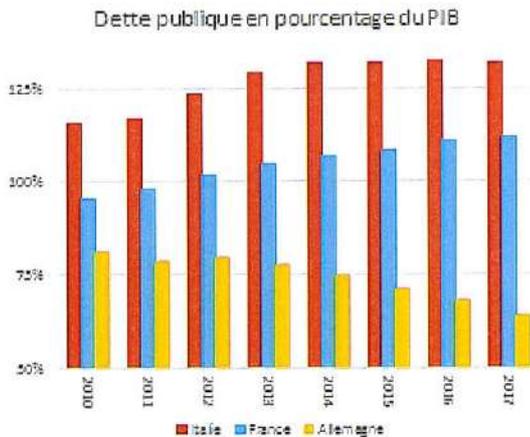
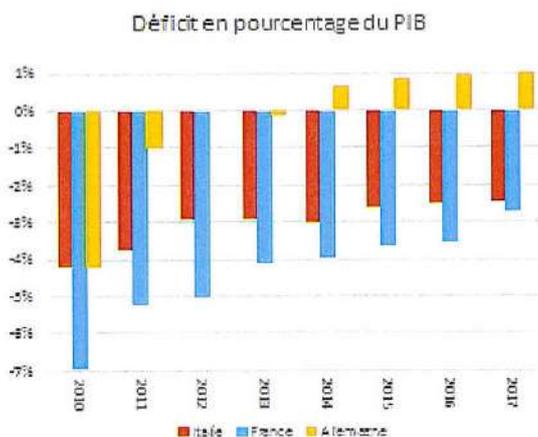


Productivité (2000-2017)



Source: OECD.Stat

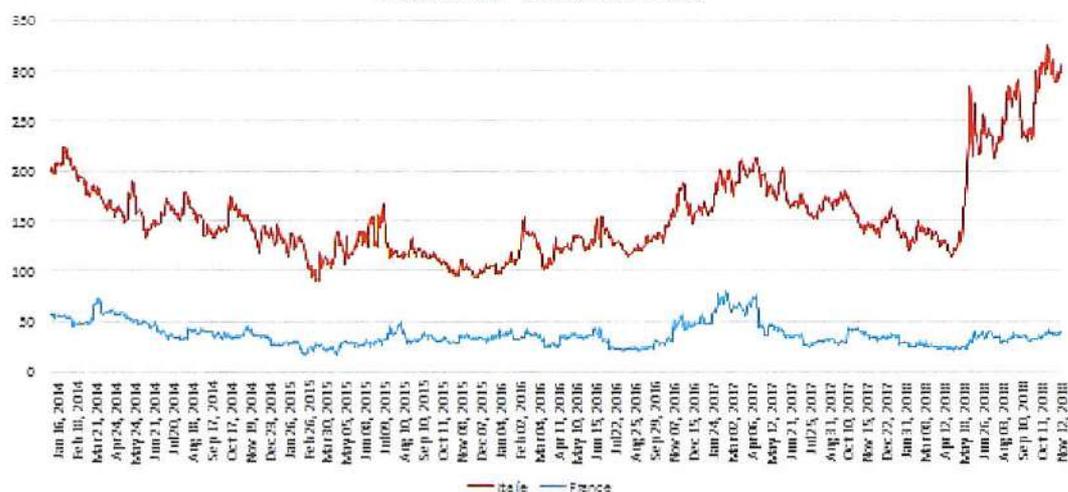
Déficit et Dette publique (2010-2017)



Source: Eurostat, OECD.Stat

Spread (2014-2018)

Évolution BTP-Bund et OAT-Bund



Source: investing.com
